

Date de la convocation	- 5 SEP. 2022
Membres en exercice	18
Présents	13
Représentés	2



Envoyé en préfecture le 14/09/2022  
 Reçu en préfecture le 14/09/2022  
 Affiché le 14/09/2022  
 ID : 031-200023596-20220912-03\_1209-DE



**BUREAU SYNDICAL - Extrait du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022**

n° D20220912 - 03

**Objet : Désaffectations des parcelles section BS n°1 et n°15, section BT n°221 et section BO n°363 (canal secondaire des CAUSSATIERS) du canal de Saint-Martory situées sur la Commune de PORTET SUR GARONNE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

**Considérant** le point B3-7 des délégations de compétences consenties au Bureau de RESEAU31 ;

**Considérant** que En application des articles L 5721-6 et suivants, L 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les biens nécessaires à l'exercice des compétences transférées par les collectivités adhérentes ont été mis à disposition de RESEAU31 ;

**Considérant** que parmi ces biens, RESEAU31 exploite les parcelles constituant les canaux d'irrigation mis à disposition par le Conseil Départemental de Haute Garonne (CD31) dans le cadre de son transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Considérant** qu'à ce jour, 4 parcelles ne sont plus d'utilité à RESEAU31 pour mener ses missions de service public liées à la fourniture d'eau brute ;

**Considérant** que ces biens doivent être désaffectés préalablement à leur suppression des listes d'inventaire et restitués à leur propriétaire d'origine ;

**Considérant** que les parcelles du canal secondaire du Canal de Saint-Martory (Canal secondaire des CAUSSATIERS) à désaffecter sont les parcelles cadastrées section BS n°1 et n°15, section BT n°221 et section BO n°363 situées sur la commune de PORTET SUR GARONNE ;

**Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

**Décide**

**Article 1 :** de constater la désaffectation des parcelles cadastrées section BS n°1 et n°15, section BT n°221 et section BO n°363 situées sur la commune de PORTET SUR GARONNE, en vue de leur suppression des listes d'inventaire et de leur restitution à leur propriétaire d'origine;

**Article 2 :** d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Sébastien VINCINI**  
 Président du Syndicat Mixte  
 de l'Eau et de l'Assainissement  
 de Haute-Garonne

Annexe : Liste des parcelles du Canal de Saint-Martory (canal secondaire des CAUSSATIERS), mises à disposition du SMEA31 par le CD31, à désaffecter-commune de PORTET SUR GARONNE.

Liste des parcelles du canal secondaire des CAUSSATIERS- Canal de SAINT-MARTORY, mises à disposition du SMEA31 par le CD31, à désaffecter-  
Commune de PORTET SUR GARONNE

Commune	Canal secondaire	Section	Parcelle	Surface en m²
PORTET SUR GARONNE	CAUSSATIERS	BS	1	1335
			15	617
		BO	221	3472
			363	1828

Envoyé en préfecture le 14/09/2022

Reçu en préfecture le 14/09/2022

Affiché le 14/09/2022



ID : 031-200023596-20220912-03\_1209-DE